

LE PRÉCURSEUR.



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue St-Dominique, passage Couderc, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTELLET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 26 janvier 1828.
HISTOIRE CONTEMPORAINE.
DU DERNIER MINISTÈRE ANGLAIS.
(Extrait du *Globe*.)

Dans un gouvernement absolu, rien de plus simple qu'un changement de ministres. Un maître se dégoûte de ses serviteurs, il les renvoie, et comme la place est bonne, il se trouve toujours quelqu'un pour la remplir. Il n'y a ni arrangements à prendre, ni explications à demander, ni principe à débattre.

Dans un gouvernement représentatif, il en est autrement. Bien que choisi par la couronne, le ministère n'en est pas moins au fond une émanation d'un corps électif, c'est-à-dire de la nation elle-même. Il faut donc tirer de ce corps sept à huit hommes qui puissent s'accorder sur un système, et qui, par leur talent et leur caractère, aient conquis l'estime de la majorité. A cette difficulté si vous en joignez d'autres possibles, si vous supposez un corps aristocratique d'humeur toute contraire, d'intérêts tout opposés, et un roi dominé par des affections et des répugnances, par des préventions et des haines; si, de plus, les partis sont arrivés à un tel point de dissolution qu'à peine se connaissent-ils eux-mêmes; si, en un mot, personne ne sait bien où est cette majorité à laquelle il faut plaire, doit-on s'étonner que l'enfantement soit long et laborieux, que mille tentatives, mille tâtonnements précèdent le moment de la stabilité, que bien des faiblesses s'essaient avant qu'on arrive à la force?

Tel est, depuis un an, l'état de l'Angleterre. Après lord Liverpool, il fallait former une nouvelle administration. Or les partis étaient dissous, la chambre des lords en opposition avec la chambre des communes, le roi ennemi des hommes que semblait pousser l'opinion. Pour opérer une coalition généralement désirée, et que la nature des choses indiquait, il restait de vieilles distinctions à effacer, de vieux préjugés à vaincre. La main puissante de Canning triompha de tous ces obstacles. Il refondit les partis, entraîna le roi, s'inquiéta peu de la chambre des lords, et, par son énergie, tint unis des éléments qui, sous quelques rapports, tendaient encore à se séparer. Mais, Canning mort, une main plus faible continua son ouvrage, et la machine détraquée vint de tomber avec fracas. Pour bien juger cet événement, il convient de reprendre de plus haut.

Dans une suite d'articles supprimés par la cen-

sure, et distribués à nos abonnés sous la forme de brochures, nous avons expliqué comment les anciens partis de l'Angleterre n'existaient plus que de nom. Entre M. Canning, tory, et lord Landsdowne, wigh, il y avait au fond peu de différence. Mais, dans les partis, il faut distinguer les opinions qui leur appartiennent réellement de celles qu'ils soutiennent par position. Sous ce dernier rapport, il existait de part et d'autre quelques engagements. De là une première difficulté; le sentiment personnel du roi sur l'émancipation catholique en créait une seconde. Lord Landsdowne ne désirait pas plus vivement que M. Canning l'affranchissement de l'Irlande; mais M. Canning faisait partie d'un cabinet divisé sur cette importante question. Lord Landsdowne, alors membre de l'opposition, avait blâmé cette conduite, et déclaré qu'il ne l'imiterait jamais. Comment revenir sur ses pas? Cette circonstance faillit faire échouer les négociations. Lord Landsdowne mettait pour dernière condition de son entrée au ministère la nomination d'un lord-lieutenant favorable aux catholiques d'Irlande. Canning répondait qu'il ne demanderait pas mieux lui-même, mais que le roi s'y refusait absolument. Les choses en restaient donc là; et tout semblait terminé, quand les membres de l'opposition des communes furent convoqués à *Brook's club*, lieu ordinaire de leurs réunions. Là se trouvèrent Brougham, Wilson, et les hommes influents du parti. On exposa la situation des affaires. Lord Landsdowne avait-il raison de persister dans ses conditions, et devait-il sacrifier à une opinion isolée l'ensemble de ses opinions? Telle fut la question posée, et résolue négativement à la presque-unanimité. Aussitôt un exprès partit pour annoncer à lord Landsdowne que l'opposition des communes l'engageait à se joindre à Canning, et que, s'il refusait, elle ferait son arrangement à part. Cette démarche était décisive; elle affranchissait lord Landsdowne des liens d'honneur par lesquels il se croyait enchaîné. Il le sentit. Il renoua donc avec Canning; et, aux cris de joie de l'Angleterre, l'alliance fut conclue, cette alliance que la mort devait sitôt briser.

Ici le drame prend un autre caractère. Les partis reparaissent sur la scène, et de nouveau se manifeste leur distinction radicale, celle qui tôt ou tard effacera toutes les autres. Lord Landsdowne appartient à l'aristocratie wigh. Cette aristocratie est puissante, hautaine. Elle s'indigne qu'un de ses membres ait pu obéir aux communes. Il lui semble que ses droits soient violés, son pouvoir méconnu,

sa dignité outragée; et tandis que la nation applaudit; elle se répand en invectives. Ce n'est pas tout: M. Canning est un homme de rien, un simple parvenu; comment un Landsdowne a-t-il pu s'abaisser jusqu'à servir sous lui? Ainsi ces mêmes lords qui naguère fatiguaient l'Angleterre par leurs cris pour la réforme et les parlements annuels, ces lords flatteurs du peuple et radicaux en paroles, s'élevèrent tout à coup contre le citoyen que l'opinion a trouvé soumis, contre le noble qui n'a pas cru avilir la naissance en la plaçant au-dessous du talent. Pour ces graves motifs, de vieilles liaisons sont rompues, des amitiés de jeunesse oubliées. Qu'importe d'ailleurs le bien du pays et l'intérêt de la cause? Le pays, c'est l'aristocratie wigh; la cause, la prépondérance de cette aristocratie. Lord Landsdowne est un déserteur, un traître, un apostat. Mieux valent cent fois le duc de Northumberland et lord Wellington: ceux-là du moins méprisent les communes, et ne veulent point changer les lois célestes; on peut s'arranger avec eux.

Les vieux tories profitèrent de ces divisions. Moins aristocrates que les wighs, ils surent d'ailleurs mettre à leur tête un simple plébéien, dont les talens pouvaient leur être utiles, M. Peel, qui, en quittant le ministère, avait emporté les regrets de tous les partis. Lord Grey, le duc de Bedford, lord Jersey, se joignirent à eux, tout en conservant leur attitude. Ce fut en quelque sorte une nouvelle coalition fondée sur des intérêts et des vanités, comme l'autre l'était sur des principes et des opinions. Cependant l'alliance entre les deux fractions du ministère allait chaque jour se consolidant. Lord Landsdowne, dont le sens droit avait résisté aux plus violentes attaques, voyait revenir sous ses drapeaux quelques amis égarés. Les communes étaient à Canning, et lord Holland, appelé aux affaires, devait bientôt achever de calmer les méfiances. Déjà lord Althorp, lord Milton et leurs amis, qui d'abord avaient blâmé l'alliance, s'y étaient hautement réunis. En vain le privilège et le monopole se débattaient. Leurs efforts tendaient plus que ceux des ministres à consommer la fusion; et, retranché dans la chambre des lords, le parti mécontent se regardait comme vaincu. Tout à coup Canning meurt.

Nous ne rappellerons pas la consternation qui suivit ce déplorable événement. Quelque respect qu'on ait en Angleterre pour le talent, on regrette plus qu'un talent dans Canning; on regrette l'homme qui seul depuis tant d'années avait osé se mesurer corps à corps avec l'aristocratie. Ce n'est pas que l'on

DES SPECTACLES ET DES PROCESSIONS.

Tout doux! vous suivez trop votre amoureuse envie.
Ah! ah! l'homme de bien, vous m'en vouliez donner.
MOLIÈRE.

Le ciel me préserve de vouloir comparer entr'eux les processions et les spectacles tels que nous les entendons aujourd'hui; mais chez nos dévots aïeux les cérémonies profanes et religieuses s'alliaient merveilleusement pour obtenir quelques faveurs célestes, ou pour apaiser le courroux de la divinité. Nos pères en cela imitaient les anciens: en l'an 590 de la fondation de Rome, cette ville étant ravagée par la peste, on fit venir d'Etrurie des farceurs dont les jeux furent regardés comme étant fort capables de détourner la colère des dieux. On trouve dans le 15. siècle un exemple de pratiques tout à fait semblables: une maladie contagieuse exerçait d'effrayants ravages à Châlons-sur-Saône, en l'année 1469, et les habitants de cette ville résolurent, pour faire cesser le fléau, « de mettre sur le jeu et mystère du glorieux ami de Dieu, St-Sébastien, pour icelui jouer le plutôt que faire se pourra bonnement; et afin que la chose puisse venir à effet, seront élus douze personnages. Trente bourgeois firent serment à l'Hôtel-de-Ville d'accepter les personnages qui leur seraient donnés, de les représenter, et de s'habiller à leurs frais, sous peine de dix livres d'amende. On en nomma d'au-

tres pour dresser le théâtre, et exercer les acteurs, etc. »

Je n'ai pas besoin de dire que plus souvent encore les processions ont été établies pour implorer la miséricorde divine. Les processions des *battus*, des *pénitents* ou des *flagellans*, tirent leur origine de la ville de Perouse qui, vers la fin du 15. siècle, fut affligée de la peste et de la famine. Un ermite s'avisait, comme un autre Jonas, de parcourir toutes les rues, en criant que Perouse et ses habitants allaient être détruits, s'ils ne faisaient bientôt des pénitences publiques. Ses cris pénétrèrent les cœurs les plus endurcis, et tous les habitants se mirent à faire des processions, en se donnant la discipline; plus le nombre des spectateurs devenait grand, plus le zèle des dévots augmentait, et plus ils se fouettaient vigoureusement.

Depuis cette époque le goût des processions ne fit que croître: en 1574, Henri III étant à Avignon, trouva la procession des *battus* si belle, qu'il voulut être de leur confrérie de pénitents. En 1583, il institua à Paris une confrérie; c'est ce qui lui mérita le nom de *Pénitent* que lui donnait la duchesse de Montpensier. Du reste, les processions, tout comme les comédies, furent pour les gens véritablement pieux un sujet de scandale, et devinrent pour les libertins un moyen de satisfaire leurs passions. Les processions étaient fort multipliées au tems où Paris était en la possession de la ligue; le chevalier d'Aumale se faisait une partie de plaisir de ces cérémonies; il s'amusait, dans

les églises comme dans les rues, à lancer avec une sarbacane des dragées musquées aux demoiselles de sa connaissance qui composaient la procession; et puis il leur donnait des collations.

Le héros des processions fut cet Henri III qui, suivant d'Aubigné, « se rendit exécration à son peuple, et inimitable en dévotion, bastit force monastères, ne fréquenta plus que capucins » et feuillans, etc. » La plus célèbre de ses processions fut celle qui eut lieu le jour de l'Annunciation; Henri III et tous ses courtisans y assistèrent couverts d'un sac. Le cardinal de Guise portait la croix, et le duc de Mayenne était maître des cérémonies: par malheur il plut toute la journée, et les pénitents furent mouillés. C'est ce qui inspira sans doute à quelque membre de l'opposition de cette époque le quatrain suivant:

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépillé;
N'est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé?

Du reste, même dans ces tems d'ignorance, si regrettés par quelques fanatiques de nos jours, il se rencontra des hommes courageux qui signalèrent les abus de ces actes de dévotion. Un père Poucet qui prêchait le carême à Notre-Dame, après avoir dit en termes que je ne puis répéter, que les pénitents de la procession de l'Annunciation n'étaient que des débauchés, s'écria: « Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de

est pour le caractère personnel de ce grand homme d'état beaucoup de considération : on le savait vaniteux, emporté, sans principes constants, prêt en toute occasion à tout sacrifier à son ambition. Mais, dans la situation présente, son ambition le conduisait au bien. Il fallait, sous peine de tomber, qu'il marchât avec le pays, et son génie était un puissant auxiliaire. Lui seul pouvait dompter la chambre des lords, dominer le clergé, maintenir le roi. Sans se rendre compte de toutes ces choses, chacun les sentit vaguement, et son deuil fut un deuil public. Cinq ans auparavant, des cris de joie avaient accompagné à Westminster le cercueil de Castlereagh.

Après Canning, lord Landsdowne était sans contredit l'homme le plus éminent du ministère. La première place devait donc lui appartenir. Il ne l'obtint pas, et le roi choisit lord Goderich (M. Robinson), ministre estimable, mais faible. Cela devait être. Dans les luttes politiques, la faiblesse est quelquefois un titre : c'est quand deux opinions se balancent, on que l'esprit flotte entre un désir et la nécessité. Un choix insignifiant ressemble alors à un ajournement, et l'on sait tout ce qu'un ajournement a de charmes pour les incertains. En ne blessant trop ni les uns ni les autres, on croit tout concilier. La difficulté est reculée, et l'on se vante de l'avoir vaincue. En tout cas, on s'est tiré d'une situation pénible; on s'est mis à l'aise avec soi-même: qui sait ce que le tems amènera ? Or le roi d'Angleterre penchait pour le parti stationnaire; mais le parti progressif avait plus de voix dans la nation. Le roi prit donc un ministre sans couleur, sans caractère, dont les mœurs douces et les vertus privées avaient gagné l'estime générale. Mais les choses humaines ne se gouvernent pas ainsi. Inquiètes d'abord sur la détermination royale, les deux opinions reçurent avec joie une transaction qui leur ôtait la peur d'une défaite. Bientôt elles se réunirent pour se plaindre. Lord Goderich, d'ailleurs collègue et ami de Canning, désirait suivre son système. Une place était vacante dans le cabinet, et il l'aurait volontiers donnée à M. Brougham. Dans tous les cas, la promesse faite à lord Holland lui paraissait sacrée, et son assistance indispensable. Mais c'était là prendre une couleur; c'était donc se soustraire aux conditions faciles de sa nomination. Aussi le roi montra-t-il de l'humeur, et, malgré de longues résistances, M. Herries vint-il s'asseoir à côté de lord Landsdowne, de M. Tierney, et de M. Huskisson. M. Herries est un honnête commis, habile sans talent, façonné par l'habitude, et pardessus tout vieilli dans l'horreur du mouvement et de l'innovation. On voit qu'au lieu de marcher vers l'unité, le ministère s'en éloignait. Avant M. Herries, les tories purs n'étaient représentés que par lord Anglesea, grand-maître de l'ordonnance, et lord Bexley, chancelier du duché de Lancaster, deux hommes et deux places sans importance. Ce nouveau choix mettait à la tête des finances un tory prononcé, entêté, habitué aux affaires, et maître de la confiance du roi. De ce moment le ministère fut dissous. On ne parla plus que de brouilles et de raccommodemens, de démissions et de remplacements. Un jour, on se mettait aux pieds de lord Wellington; le lendemain, lord Holland était caressé. Le premier, tout en protestant contre les ministres, daignait accepter l'un des emplois les plus éminents de l'état; le second, demandé par le cabinet presque tout entier, ne pouvait obtenir d'y entrer.

Cependant on s'agitait au-dehors. Délivrée de Canning, l'aristocratie reprenait courage. Lord Wellington, tout bouffi de sa gloire, parcourait les provinces en triomphateur; et dans la classe bourgeoise de la nation, cette classe moins capable qu'aucune autre de s'élever à des idées générales, le nom de M. Peel était souvent prononcé. Enfin lord Grey et lord Bathurst, si long-tems ennemis, se découvraient mutuellement les plus heureuses qualités.

« Dieu sous le masque, et portez pour contenance un fouet à votre ceinture; ce n'est pas là, de par Dieu, où il faudrait le porter, c'est sur votre dos et vos épaules, et vous en étirer très-bien; il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. »

Mais pour donner une idée des mœurs dissolues de ces tems où la dévotion était une mode, où les processions étaient une affaire d'état, je citerai une anecdote qui aura pour mes lecteurs un attrait particulier, puisque la scène se passe à Lyon : je l'emprunte à l'historien d'Aubigné, et je copierai textuellement ses paroles :

« Le roi (Henri III) étant à Lion s'embrasa d'une des plus apparentes femmes de la ville, de la quelle le nom sera supprimé : le comte de Maulevrier et Antraguët furent employés à ménager cet amour. Ils pratiquèrent aisément la volonté de la dame, mais non la commodité de l'entrevue, pour l'extrême jalousie du mari, qui ne la perdait non plus que son ombre. Ces marchands s'aviserent de le mettre dans le parti du sel, et le tenant pour avare, espèrent lui faire entreprendre un voyage à Paris. Mais l'offre du gain n'ayant pas succédé, on l'attaqua par l'honneur, en lui présentant un voyage pour le roi en quelques villes *hasiniques*, pour traiter un accord entre elles et le duc de Brunswick, pour ce qu'elles soutenaient sa ville contre lui. La pîpée de l'honneur n'ayant pas mieux réussi que celle du profit, il fallut venir par la voie de la dévo-

D'un autre côté, la mollesse du ministère irritait. Cette fraction libérale des communes qui, dirigée par lord Althorp et lord Milton, s'était jointe la dernière à Canning, mécontente aujourd'hui, commençait à se détacher et annonçait l'intention de former un corps d'observation. Au milieu de cette anarchie politique, nulle part de force ni de majorité, des obstacles à toutes les combinaisons et dans toutes les combinaisons, rien en un mot de net ni de stable. Cependant l'ouverture du parlement approchait, et le ministère allait se trouver dans la plus étrange situation, agité par des dissensions intestines, peu aimé du roi, vivement attaqué dans la chambre des lords, soutenu aux communes par un parti dont il n'osait ou ne pouvait s'approprier les chefs. Aux embarras politiques se joignaient d'ailleurs les embarras financiers, et les embarras plus grands encore d'une victoire devenue impopulaire dans un pays où la gloire doit rapporter et l'humanité donner des profits (1). Tous ces motifs ont dû contribuer plus qu'une querelle entre MM. Huskisson et Herries à décider la chute d'une administration vacillante et désunie; ou plutôt cette querelle, cause apparente, n'a été qu'un effet. C'est l'étincelle qui, lorsque le fer et le caillou se rencontrent, ne manque jamais de jaillir.

Quoi qu'il en soit, le dernier ministère excite peu de regrets. Canning l'animait de son souffle : ce souffle retiré, son existence n'a plus été qu'une lente agonie. Quoi qu'il en soit, au fond de ce ministère il y avait quelque chose de vrai qui ne périra pas. C'est un fait que cette nouvelle classification des partis dont il était le symbole; et désormais ce fait dominera tout. A la lutte des familles succède celle des principes. Pourvu que les réformes commencées s'accomplissent, les libéraux anglais seront contents : peu leur importe que ce soit par une main ou par l'autre. Nous ignorons encore la composition du nouveau ministère; mais déjà nous croyons savoir qu'en appelant le duc de Wellington, le roi n'a point prétendu refaire l'ancien cabinet. Il sent que ce serait impossible. Aussi désire-t-il conserver lord Landsdowne et M. Huskisson, lord Dudley et lord Carlisle. Ces hommes honorables voudront-ils siéger à côté de leurs ennemis ? telle paraît être aujourd'hui la difficulté. Dans tous les cas, M. Peel rentrera aux affaires; et, sauf la question catholique, M. Peel est un novateur.

Au reste, la liste qui va paraître a peu d'importance. Dans ce moment nous verrions même avec plaisir surgir une administration purement tory. Elle mourrait bientôt, et, pendant sa vie, des hommes qui ne se sont rencontrés que dans le pouvoir se rencontreraient dans l'opposition. Ainsi l'alliance deviendrait plus intime, la fusion plus complète. Peu de jours termineront nos incertitudes; ils éclairciront aussi des faits encore enveloppés de mystère. Des que ces faits seront tombés dans le domaine de l'histoire, nous en entretiendrons nos lecteurs.

Lundi prochain, M. Fontaine, violon solo de la chambre du roi, donnera le concert que nous avons annoncé. L'élite de nos artistes et de nos amateurs a bien voulu se réunir à ce célèbre virtuose pour compléter les plaisirs de la soirée.

Le concert aura lieu rue Belle-Cordière, n° 17, à huit heures précises du soir.

Le prix du billet d'entrée est de trois francs. On peut s'en procurer d'avance avec les programmes chez MM. Roussel et Arnaud, et chez Mad. Simiot, marchands de musique.

— Une maison habitée a été, pendant une des nuits dernières, assaillie par des voleurs, dans la com-

(1) On a lu ce qui est arrivé dans un banquet auquel assistaient trois cents commerçans de la cité. Le colonel Torrens ayant proposé un toast à Goderich, vainqueur à Navarin, des huées générales l'ont accueilli, et il s'est vu forcé de quitter la salle.

tion, chercher le confesseur du sire, qui était le gardien des cordeliers, au quel ils parlèrent comme se prenant à lui, de « quoi un des plus apparens de la ville désignait la confrérie des pénitens en la société du roi même : alléguant que cela pourrait le faire soupçonner de sentir le fagot. Comme ils pressaient le pater d'alléguer de telles raisons à sa brebis, le confesseur les renvoya bien loin, leur disant : à d'autres, Messieurs, nous sommes de l'état, et plusieurs autres termes de mattois, sur les quels le comte se mit à jurer. C'est (dit-il) que le roi est amoureux de sa femme, et qu'il n'y a moyen de lui faire quitter la maison si vous ne nous aidez; mais faites-nous un tour de gallant homme, et je vous apporterai cent doubles ducats à deux testes des demain, pour expier le péché, et faire des aumônes si secrètes que personne ne s'en apercevra.

C'est, dit le moine, parler bon St-François; je vous l'amènerai au Montonez jeudi prochain; ce qu'il fit par une procession générale; et là, selon l'ordre de la confrérie, dont il se rendait nouveau profès, il lui fallut porter la croix. Le roi et le comte de Maulevrier se désrobent du revestiaire par une porte que leur ouvre le gardien, et vont à leur assignation. Notre lionnois ayant traversé quelques rues, se mettant à ruminer dans son sac, prit sa jalousie pour interprète de sa dévotion; commença à porter la tête plus basse que ne devait un porte-croix, et ses pensées me-

mune de Dardilly. Les malfaiteurs ayant trouvé une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, se sont retirés. Ils ont eu l'audace de revenir deux fois à la charge dans la même nuit; mais les habitants s'étaient tenus sur leurs gardes, et ont, comme la première fois, repoussé les voleurs.

— Aujourd'hui, sur les neuf heures du soir, un homme est tombé mort dans la rue Henri. On l'a reconnu pour être un ouvrier en soie, habitant de la rue Noire.

PRIX DES GRAINS.

MARCHÉ DU 26 JANVIER.

Le double-boisseau.		Le double-boisseau.	
Froment beau.	7 f. 40 c.	Orge moindre.	4 40
Id. moyen.	7 30	Mais.	3 75
Id. moindre.	7 20	Blé noir.	2 70
igle beau.	5 00	Avoine.	2 50
Id. moindre.	4 90	Pom. de ter. rouge.	00
Orge belle.	4 50	Id. blanches.	00

PARIS, 24 janvier 1828.

M. Isambert, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, vient d'adresser à S. M. en son conseil une supplique tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux M. le marquis de Roussy, préfet des Deux-Sèvres, pour avoir éliminé illégalement de la liste électorale MM. Auguis, Gautreau et Monnier, qui avaient fait, dans le tems prescrit, les justifications et productions voulues par la loi.

— On nous mande de Dresde, 19 janvier :

On nous communique une lettre du prince Ipsilanti, en date de Vienne, dans laquelle il mande que S. M. l'empereur lui a donné la permission de résider à Vienne, pour rétablir sa santé, très-affaiblie par un emprisonnement rigoureux de sept ans. Son adjudant, le capitaine Orphanos, qui pendant six ans a partagé sa captivité et sa misère, se trouve, depuis sa délivrance, à Dresde. Il est sur le point d'épouser la fille d'un général russe.

Des lettres arrivées des frontières de Pologne annoncent que le général Yermolow, qui a reçu il y a peu de tems sa démission de ses fonctions de général en chef de l'armée du Caucase, va être remis en activité.

— Les nouvelles de Lisbonne jusqu'au 9 janvier contiennent peu de faits importants. La chambre des députés continuait de discuter le projet de loi pour la répression des abus de la liberté de la presse. On parlait toujours dans cette capitale du voyage à Rome de l'impératrice veuve.

— On assure que M. de Balzac (de l'Aveyron), préfet actuel du département de la Moselle, remplace M. Capelle dans la place de secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— Plusieurs préfets ont reçu, dit-on, des congés pour se rendre à Paris. On espère, dans leurs départemens qu'ils y recevront un congé définitif.

— On a remarqué, depuis quelque tems, de petites voitures ou espèces de *wurzs*, circulant la nuit dans divers quartiers, et montées par trois gendarmes. C'est sans doute un nouveau mode adopté pour ajouter aux moyens de surveillance nocturne.

— En vertu d'un décret impérial de 1811, l'Académie royale de musique, dont les privilèges, comme on sait, remontent à Louis XIV, perçoit le vingtième des recettes que font les petits théâtres de Paris. Les actionnaires et propriétaires des théâtres secondaires ont résolu de ne plus payer cet impôt qui leur paraît illégal. Ils ont adressé à ce sujet une protestation au ministre de l'intérieur, et à l'appui de la requête une consultation rédigée par M. Edmond Blanc, avocat aux conseils, et revêtue des signatures de MM. Odillon Barrot, Berville, Renouard, Mauguin, Coffinières, Barthe, Vulpian, Chaix-d'Estanges, Nicod, Cœuret de Saint-Georges et Vivien.

lancoliques s'accroient tellement, que quand ils furent à l'embouchure d'une ruelle qui ne va qu'à sa maison, tellement qu'il pourrait voir la fenestre de sa chambre, quelques-uns disent qu'il vit un chapeau à travers les vitres; quoi que ce soit, il s'arresta avec un grand soupir qui dégénéra en évanouissement vrai ou simulé, si bien que la croix tomboit sur le pavé sans le secours d'Antraguët et du Halde, qui s'étaient couplés au premier rang d'après lui. Il fallut mettre son office en autres mains; et ces deux aidèrent à le porter dans sa chambre, où une foule de parens et de voisins accourans, le roi fut réduit dans le contoir accompagné de son second. La dame fit demeurer son mari dans la salle à cause de la fraîcheur; et le moyen de sauver le roi, fut qu'elle enferma Antraguët avec lui, pour lui donner l'habit, et lors accompagné de du Halde, il regagna les rangs de la procession, qui n'était pas encore passée. Ainsi ils se servaient de la dévotion à la retraite aussi bien que pour le combat.

Tel est le fait singulier, raconté par d'Aubigné : mes lecteurs me le pardonneront; car, grâce au progrès des lumières, l'exemple ne s'aurait devenir contagieux. Nous sommes pour jamais délivrés des rois dévots à la façon de Henri III, et des confesseurs tolérans à la manière du révérend père Gardien des cordeliers.

Le solitaire de Beaumay

Le contrat de mariage du prince de la Moskowa et de Mlle Laflitte a été signé hier chez cet honorable député. La réunion, où se trouvaient un grand nombre de ses anciens et de ses nouveaux collègues, était extrêmement nombreuse; on y remarquait M. le comte Roy, ministre des finances; M. de Talhouet, pair de France, M. le comte Siméon, pair de France, et M. le baron Siméon, son fils, directeur des beaux-arts au ministère de l'intérieur.

On apprend de Londres, en date du 21, que le ministère est définitivement organisé comme l'annonçaient les journaux anglais du 19 (voir notre feuille d'hier); cependant lord Wellington ne conservera pas avec le titre de premier ministre le commandement de l'armée.

Les vols des lettres confiées à la poste se sont singulièrement multipliés. Outre ceux que nous avons déjà fait connaître, en voici deux qu'on nous signale :

On nous écrit d'Elbeuf, le 12 janvier :

« Nous vous prions de vouloir bien insérer dans l'un de vos prochains numéros l'article suivant :

« Le 17 décembre, nous avons mis à la poste d'Elbeuf, à l'adresse de M. Brunet Drouet, de Sarcelles, près Paris, une lettre contenant dix effets à courtes échéances, s'élevant à 5,992 fr. 54 c. La lettre a été volée en route; un faussaire, qui a signé un endossement en blanc, par procuration de Brunet Drouet, Ch. Lefort, et qui a acquitté sous le nom de Dubois, boulevard du Temple, n° 33, a touché 2,662 fr. 47 c., montant de trois de ces effets, échus le 20 décembre.

« Ayant appris que, depuis quelques tems, plusieurs vols du même genre ont été commis, nous croyons devoir signaler au commerce ces faits, aussi fâcheux qu'extraordinaires.

« Agréer, etc. S. L. PATTAY et Co. »

Le 1^{er} août dernier, M. Duhois, accompagné de l'un de ses amis, fit en sa présence et par M. Corbin, son cousin-germain et son commis principal, jeter dans la boîte aux lettres de Vierzon une lettre à l'adresse de M. Julien Lacroix, banquier, rue de Cléry, n° 27, à Paris. Cette lettre contenait des effets montant à la somme de 8,658 f. 45 c., y compris un billet de banque de 500 fr. Cette lettre n'est pas parvenue à son adresse. MM. Duhois et Julien Lacroix, prévenus à tems de cette violation, ont aussitôt mis opposition dans les mains des tireurs et endosseurs de ces traites, dont la plus forte était payable le 24 du même mois. Heureusement personne ne s'était encore présenté, et après toutes les formalités légales, ils ont obtenu des duplicata; mais le billet de banque de 500 f., les frais de poursuite et de jugement sont en pure perte, et les réclamations adressées à M. le directeur-général n'ont pu amener la découverte des voleurs.

Les agents de M. de Corbière, bien pénétrés de l'esprit du maître, imaginaient chaque jour une persécution nouvelle pour les théâtres. C'est ainsi qu'aux censeurs officiels on avait adjoint des censeurs occultes, et que, pour épurer encore le travail de cette double censure, on avait nommé des inspecteurs de garde-robe. Ces derniers assistaient aux répétitions, s'assuraient si un geste, un mouvement de tête de tel ou tel acteur n'était pas séditieux, et quand par hasard, une pensée généreuse avait échappé à l'examen des premiers juges, ils la rayaient sans pitié. On annonce que cette espèce de contre-police dramatique sera supprimée.

M. le vice-amiral de Rigny a adressé le rapport ci-après au ministre de la marine et des colonies :

A bord du *Trident*, à Orléans, le 15 décembre 1827. J'ai à rendre compte à Votre Excellence d'un de ces événements qui caractérisent la situation actuelle d'une grande partie des Grecs, et qui justifient trop malheureusement toutes les accusations dont ils sont l'objet, sur toutes les places du commerce de la Méditerranée.

La corvette de S. M. la *Lamproie* chassa et prit sur les côtes de Syrie, un brick pirate grec, ayant à bord soixante-six hommes d'équipage. Ce pirate, conduit d'abord à Alexandrie, fut reconnu par plusieurs bâtimens marchands pour les avoir pillés, les uns à Scarpento, d'autres sur la cote de Caramanie, et divers objets leur appartenant furent reconnus et réclamés à Alexandrie.

La frégate la *Magicienne*, partant d'Alexandrie pour venir à Smyrne, prit à bord l'équipage du corsaire, moins six hommes qu'on y laissa; elle y mit un officier et quinze hommes de son bord, et rentra dans l'Archipel avec le brick grec. Le 4 novembre, dans la nuit, les deux bâtimens se séparèrent; le mauvais tems survint, et la prise fut obligée de relâcher à l'île de Staupalie.

Deux des Grecs restés à bord parvinrent à se sauver à terre. Cette circonstance conduisit M. Bisson, enseigne de vaisseau, qui commandait la prise, à se mettre sur ses gardes; car, ayant servi long-tems dans la station, il n'ignorait pas que toutes les îles de l'Archipel fourmillent de pirates qui maîtrisent partout quelques pauvres villages dont les habitants n'osent pas même les dénoncer, à cause de la solidarité et de l'organisation que tous ces bandits ont établies entr'eux.

M. Bisson et ses quinze hommes se préparèrent à une défense vigoureuse. Cet officier s'assurant de la détermination du pilote qui lui servait de second, résolut avec lui, que le survivant ferait sauter le bâtiment, si les pirates parvenaient à s'en rendre maîtres.

Le même soir, à dix heures, deux grands misticks, chargés de soixante à soixante-dix hommes chacun, vinrent avec furie attaquer ces quinze Français. Ils abordèrent le brick par l'avant, après la plus vive résistance que l'enseigne de vaisseau Bisson dirigeait avec le plus grand courage; ceux des Français furent tués, et le pont envahi. M. Bisson lui-même, blessé grièvement, parvint à se tirer du milieu des pirates;

il se jeta dans la chambre où les poudres avaient été disposées, et ordonnant au pilote qui combattait encore sur le pont, d'avertir les Français qui survivaient de se jeter à la mer, il s'écria : *Adieu, pilote, voilà le moment de nous venger; mit le feu aux poudres, et se fit sauter.* Le pilote Tremintin, fidèle à son serment, sauta avec le navire; mais plus heureux que son brave capitaine, il fut jeté sans connaissance sur le rivage, ayant un pied fracassé et le corps meurtri. Les quatre matelots français qui s'étaient jetés à l'eau à son commandement, arrivèrent à terre sans blessures graves. Le lendemain matin, on retrouva gisant sur le rivage le corps de trois Français et soixante-dix cadavres grecs qui attestaient que la résolution héroïque du brave Bisson avait eu son plein effet.

Je joins ici la déposition du pilote Tremintin.

La conduite de ce pilote, qui était informé de la résolution de M. Bisson, est digne d'être citée comme un modèle de courage et de dévouement.

Le vice-amiral commandant l'escadre du Levant ;
H. DE RIGNY.

— Nous donnons ici un extrait de la déposition du pilote :
A 6 heures du soir, le capitaine fut prendre un peu de repos. Avant de me laisser, il me dit : *Pilote, si nous sommes attaqués par les pirates et qu'ils réussissent à s'emparer du bâtiment, jurez-moi de mettre le feu aux poudres, si vous me survivez.* Je lui promis de remplir fidèlement son intention.

A 10 heures du soir, nous aperçûmes deux grandes tartanes doubler une pointe de roches, dont les hommes se mirent aussitôt à pousser des cris; chacun de nous se mit aussitôt à son poste de combat. Le capitaine Bisson monta sur le beaupré pour mieux observer les tartanes qui se dirigeaient sur notre avant en nageant avec force; le capitaine les fit hélér plusieurs fois : enfin les voyant à demi-portée de fusil, il nous donna l'ordre de tirer, et tira lui-même son fusil à deux coups; elles nous répondirent par une vive fusillade. Une des tartanes nous aborda presque aussitôt par-dessous le beaupré, et l'autre par la joue de babord. Plusieurs des nôtres avaient déjà succombé; en un instant, malgré tous nos efforts et ceux de notre brave capitaine, plus d'une trentaine de Grecs furent sur notre pont; une grande partie d'eux s'affaîrent dans la cale et dans les autres parties du bâtiment, pour piller. Je combattais en ce moment à babord, près du capot de la chambre : le capitaine qui venait du gaillard d'avant, et qui était couvert de sang, me dit : « Ces brigands sont maîtres du navire, la cale et le pont en sont remplis; c'est là le moment de terminer l'affaire. » Il s'affala aussitôt sur le tillac de l'avant-chambre, qui n'était que trois pieds au-dessous du pont et où étaient les poudres, il tenait caché dans sa main gauche une meche; dans cette position, il avait le milieu du corps au-dessus du pont. Il me donna l'ordre d'engager les Français encore en vie de se jeter à la mer; ensuite il ajouta en me serrant la main : « Adieu, pilote, je vais tout finir. » Peu de secondes après, l'explosion eut lieu et je sautai en l'air.

Etant arrivé à terre, presque mourant et gisant sur le sable sans secours, je ne saurais dire comment j'y suis arrivé, ce n'est que par un effet de la puissance divine; dans cet état un des brigands échappé du désastre, me dévalisa, en me mettant un poignard sur le cœur, de tout ce que j'avais, et notamment de la montre du brave capitaine Bisson, qu'il m'avait confiée.

EXTERIEUR.

AUTRICHE.

Vienne, 17 janvier.

Métalliques, 89 3/4. Actions de la banque, 1031.

TURQUIE.

Constantinople, 2 janvier

La Porte qui ne considérait d'abord le départ des ambassadeurs que comme un éloignement momentané, a dressé, dit-on, une espèce de mémoire sur les dernières négociations. Elle l'a fait parvenir aux cours de Paris, de Londres et de Pétersbourg par l'ambassadeur sarde. Elle y a joint une note dans laquelle elle se plaint de la conduite des trois ambassadeurs. Elle attache une grande importance à cette démarche, et croit que, malgré le départ des ambassadeurs, elle n'a pas encore à craindre une rupture, et que dès que ce mémoire sera parvenu à sa destination, il s'en suivra un rapprochement. Il paraît que depuis que l'Autriche a renoncé à intervenir entre la Porte et les trois puissances, l'internonce autrichien, tout en continuant à exhorter le Sultan à faire des concessions, ne se charge plus de transmettre les propositions.

(Gazette d'Augsbourg.)

Frontières de Bosnie, 7 janvier.

Les préparatifs de guerre prennent en Bosnie un caractère sérieux. Les agas ont été convoqués par le pacha qui leur a enjoint de mettre sans délai les forteresses et châteaux en état de défense, d'y réunir des vivres et de faire un appel général aux Muslims pour qu'ils se tiennent prêts à marcher au premier signal. Il leur a enjoint de plus de veiller à ce qu'aucun dommage ne soit fait aux sujets autrichiens, lors même qu'une armée d'observation serait rassemblée par la cour de Vienne.

(Idem.)

ITALIE.

Trieste, 10 janvier.

Lord Cochrane croise devant le port de Navarin, et sa présence inquiète les vaisseaux turcs et égyptiens qui s'y trouvent encore, car quoique il n'ose pas forcer l'entrée du port, il le bloque et intercepte l'arrivée des vivres. On prétend qu'Ibrahim commence à souffrir du manque de provisions, et qu'il règne une grande mortalité parmi ses troupes. On lui croit l'intention de se rendre en Egypte avec les débris de sa flotte transformés en transports, et sous l'escorte d'une des trois puissances.

(Idem.)

MOLDAVIE.

Jassy, 2 janvier.

Une partie de l'infanterie de la garde russe doit être déjà arrivée à Kiew où elle s'est arrêtée pour

attendre de nouveaux ordres. Une division de l'infanterie polonaise doit avoir passé le Boug, et l'on dit généralement ici que la garde russe se réunira à l'armée polonaise pour agir, sous les ordres du grand-duc Michel, contre nos frontières, à l'ouverture de la campagne. On dit même que l'empereur est attendu en personne à l'armée du comte de Wittgenstein. Beaucoup de boyards qui avaient émigré dans le tems des troubles, se préparent à quitter le pays de nouveau. En regard de tous les points où un passage du Danube peut être effectué, tous les préparatifs sont terminés à cet effet dans l'armée russe pour pouvoir passer au même instant le fleuve dans plusieurs endroits différens.

Les esprits sont péniblement affectés, et l'incertitude sur l'avenir nuit beaucoup à notre commerce. On assure que les Turcs se rassemblent aussi, et qu'un corps considérable a été cantonné à l'embouchure du Danube, en face d'Ismail. Il y a aussi dans un bras du Danube, probablement celui qui se jette dans la mer Noire à Subena, et peut porter les plus gros bâtimens, une flotille de chaloupes canonnières turques qui interdit le passage à tous les bâtimens chrétiens. (Gazette d'Augsbourg.)

VARIÉTÉS.

BEAUX-ARTS.

Vues des côtes de France dans l'Océan et dans la Méditerranée, peintes et gravées par M. Louis Garnerey, décrites par M. E. Joly, de l'Académie française (1).

La magnifique entreprise de M. Garnerey, à laquelle tous les journaux ont accordé de si justes éloges, se poursuit avec activité. Les arts ne peuvent recevoir d'applications plus importantes et plus utiles à la fois que celles qui tendent à faire connaître aux Français leur belle patrie, et à leur faire apprécier toutes les richesses que la nature a prodiguées à la France. Telle est la patriotique pensée qui a animé l'habile pinceau de M. Garnerey, peintre de marine déjà célèbre. M. Garnerey a mis le sceau à sa réputation par la manière à la fois ingénieuse et vraie avec laquelle il a exécuté les Vues des côtes de France; ces vues, gravées d'après le procédé connu sous le nom d'*aquatinta*, et déjà au nombre de quarante, ne sont pas seulement remarquables par la pureté du dessin et l'exactitude des lignes, mais elles captivent surtout l'attention par l'art avec lequel le peintre a su animer la scène et prodiguer des détails piquans et spirituels, qui font à la fois connaître les mœurs et la situation physique des lieux que son pinceau retrace avec un rare bonheur.

Ce qui doit donner plus de prix à ces gravures, destinées à faire connaître nos côtes à ceux qui ne les ont point encore visitées, ou à les rappeler à ceux qui les ont admirées, c'est la vérité et l'exactitude du peintre; ce mérite est surtout celui des Vues de M. Garnerey. Nous avons parcouru une partie des côtes, soit de l'Océan, soit de la Méditerranée, et nous pouvons affirmer que ceux de nos ports qui se trouvent dans les livraisons publiées, et que nous avons visités, y sont représentés avec une admirable exactitude. Nous avons reconnu les bassins magnifiques du Havre, chargés de leurs mille vaisseaux; cette forêt de mâts qui pénétrant dans l'intérieur de la ville et paraissent se confondre avec le sommet des maisons; les quais de Rouen, son nouveau pont, et l'activité de son port. La vue d'Harfleur nous a rappelé avec la plus parfaite vérité cette partie de la Seine, presque sans cesse agitée, et que sillonnent continuellement des bâtimens chargés de passagers ou de paquebots à vapeur. C'est ainsi que Bordeaux nous montre son port si peuplé, et les superbes monumens qui le décorent, et que nous retrouvons dans la vue de Bayonne, le ciel ardent du Midi et le costume plein d'élégance de ses habitans.

M. Garnerey a constamment donné à ses tableaux un intérêt local ou de circonstance : ici, c'est un jeu de paulme; là, un navire qui traverse au milieu des plus grands périls une barre féconde en naufrages; ailleurs deux bâtimens, poussés avec violence l'un contre l'autre, se brisent; l'un déjà est englouti, l'autre va périr; les matelots, accrochés aux cordages, disputent encore quelques momens de leur vie aux flots soulevés, tandis que, sur la rive, l'effroi est peint sur tous les visages, et qu'une jeune femme, tenant dans ses bras un enfant à la mamelle et accompagnée d'un autre enfant, se détourne de cet horrible spectacle et paraît plongée dans le plus affreux désespoir.

Ainsi, tout vit, tout s'anime sous le spirituel pinceau de M. Garnerey : nous voudrions en dire autant de la partie historique et descriptive du Voyage sur les côtes de France. Cette partie toute littéraire est due à la plume féconde de M. Joly. On y chercherait en vain l'histoire physique et morale des

(1) A Paris, chez C. L. F. Panckoucke, rue des Poitevins; et à Lyon, chez Faure et Compé, successeurs de Favéris; et Lafont. Prix : 12 francs par livraison, contenant quatre gravures grand in-folio, avec le texte imprimé sur grand papier velin, chez Jules Renouard.

Ports et des villes dont l'auteur entretient ses lecteurs ; mais, en retour, on y trouvera des phrases élégantes, des aperçus ingénieux et superficiels : c'est là ce qui suffit aux admirateurs de ce célèbre académicien. Quant aux lecteurs plus exigeants, ils chercheront dans des ouvrages spéciaux des renseignements positifs et approfondis que M. Joly ne pouvait leur donner, pas plus qu'il n'a peint les mœurs de Paris dans son *Hermite de la Chaussée d'Antin* ; pas plus qu'il n'a fait l'histoire de nos départemens dans son *Hermite en Province*.

Au reste, la partie littéraire est un accessoire à peu près insignifiant des Vues des côtes de France ; et quant à la partie confiée au burin de M. Garne-roy, nous le répétons, elle ne laisse rien à désirer. Une mode nouvelle s'est introduite dans les salons de bon ton : tandis que les grand-mamans jouent le boston, que les hommes parlent à l'écarté ou parlent politique, les jeunes personnes trouvent sur des tables, disposées à cet effet, des gravures qui les amusent ; c'est sur ces tables que doivent être placées les Vues que nous annonçons ; en les parcourant, leurs admirateurs trouveront en même temps du plaisir et de l'instruction.

ANNONCES

BIBLIOGRAPHIQUES, JUDICIAIRES ET AUTRES.

Depuis le 1^{er} janvier, le *Précurseur*, d'après l'adoption du barreau de Lyon, est le journal spécial des annonces judiciaires.

Il publiera en outre les avis particuliers de toute espèce, les annonces et prospectus des établissements d'industrie et de commerce, ceux de librairie, etc.

Le *Précurseur* étant tiré à un nombre d'exemplaires infiniment plus considérable que les feuilles particulières d'annonces, les avis qu'il contiendra jouiront d'une publicité plus grande à proportion. De plus, cette publicité ne sera point limitée, comme celle que donnent ces feuilles, à la ville ou à l'arrondissement, elle s'étendra à tous les départemens voisins, principalement du Midi et de l'Ouest, à toutes les principales villes de France, par conséquent à tous les grands centres d'industrie et de commerce.

Malgré cet avantage, le prix des insertions dans le *Précurseur* ne sera pas plus élevé qu'il ne l'est dans les feuilles qui s'impriment actuellement à Lyon.

On reçoit les annonces, à Lyon, au bureau du *Précurseur* ; et à Paris, chez MM. Sautet et Comp., libraires, place de la Bourse.

Appert que par jugement rendu le vingt-cinq janvier présent mois, par le tribunal de commerce de Lyon, la société verbale qui a existé entre les sieurs Jean-Bernard et Paul Bonnemaison, demeurant ordinairement à Lyon et à la Guillotière, sous la raison Bonnemaison frères, pour le commerce du colportage, c'est-à-dire l'achat et la vente de la bonneterie et autres articles, a été dissoute à compter du vingt-un novembre dernier ; la liquidation a été déléguée à Jean-Bernard Bonnemaison, et les parties sur les difficultés nées et à naître entr'elles, renvoyées devant arbitres.

Pour extrait, Lyon, le vingt-six janvier 1828.

CONDAMIN.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Trévoux, jugeant commercialement, en date du dix du courant, lequel déclare en état de faillite, Claude Rivoire, voiturier par eau, demeurant à Miribel (Ain), et nomme pour agent Pierre-Charles-Christophe Nique, négociant, demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, il sera procédé à la vente, à l'enchère, lundi prochain, vingt-huit du courant, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, neuf heures du matin, de l'équipage dudit Rivoire, consistant en bateaux, barques, cordages, mailles, tentes, chevaux, harnais, etc.

Pour M. Nique, agent, BOISSAT.

Lundi prochain, vingt-huit du courant, neuf heures du matin, sur la place du Plâtre de la ville de la Guillotière, au bout du pont, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérissur des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Froget, cafetier, lesquels consistent en tables à dessus de marbre, tabourets, glaces, poêle en fonte, billard, etc.

Signé : SIMON jeune.

A VENDRE OU A ÉCHANGER.

Une propriété à Trévoux contre une maison à Lyon : la propriété offre 7 p. o/o de revenu.

A VENDRE.

Une petite propriété en terre de vigne de première qualité, avec maison de granger, située à la grande route de la montée de Balmont.

— Huit maisons à Lyon et dans ses faubourgs.

— Quatre domaines et un superbe clos dans les environs de Lyon.

— Deux cafés près des deux théâtres de Lyon.

— A affermer en garni ou non garni, diverses chambres à la campagne pour la prochaine saison.

S'adresser à M. Boilevin, place des Capucins, n° 1, au 1^{er}, depuis midi jusqu'à cinq heures.

A VENDRE.

Un superbe café très-achalandé, dont la location à bas prix, a une longue durée, situé dans l'inté-

rieur de la ville et sur une place des plus fréquentées. S'adresser à M. Grochet, notaire à Lyon, place du Collège-Royal, chargé de traiter de gré à gré, s'il est fait des offres suffisantes.

A VENDRE.

Fonds de café bien achalandé, et situé dans un des meilleurs quartiers de cette ville.

S'adresser au bureau du Journal.

Atelier de chapellerie à vendre ou à louer, à partir du 22 janvier. S'adresser à M. Premilieux, teneur de livres, rue St-Côme, n° 4.

A louer pour entrer en jouissance de suite.

Superbe magasin, basse-cour, écurie, cave, plusieurs greniers et logement de maître dans la maison de M. Morel, au bout du pont de la Guillotière, ci-devant brasserie de Groscopt.

S'adresser à MM. Combalot et Rocher.

Premier ou deuxième étage composés, l'un de deux pièces et cabinet, et l'autre de quatre pièces et cabinet, place de la Comédie, n° 14 ; à louer de suite. S'adresser au quatrième étage.

Un entresol, propre à servir de magasin pour la fabrique, tout agencé, rue St-Polycarpe, vis-à-vis la Condition, à louer de suite. S'adresser à MM. Noilly-Talliet, rue Savoie, ou à M. Robert, rue de l'Arbre-Sec, n° 37.

PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LA SAONE.

Service de la semaine du 27 janvier au 2 février. De Lyon à Châlons en 2 jours ; départ à 7 heures du matin, dimanche, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

De Châlons à Lyon en 1 jour ; départ à 6 heures du matin, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les paquebots à vapeur stationnent toujours quai Peyrolierie, au-dessus du pont St-Vincent.

AVIS A MM. LES HABITANS DE LYON.

M. Leroy, commis-voyageur, vient d'arriver en cette ville, avec les pouvoirs nécessaires pour traiter de la concession d'un brevet d'invention et de perfectionnement de quinze années que M. Nuelens a obtenu de la bienveillance de S. M. par ordonnance du 14 octobre 1827, pour la fabrication de matelas de diverses espèces, et de meubles élastiques.

Ce genre de matelas, bien connu à Paris depuis l'exposition dernière, y est généralement adopté dans les diverses classes de propriété, tant à cause des moyens d'économie qu'il présente, que pour la douceur et la souplesse dont il est susceptible.

Sa Majesté, à l'exposition, a daigné s'intéresser vivement à cette amélioration, dans les couches particulièrement, et en a demandé l'application aux divers meubles et sièges du garde-meubles de la couronne, pour son usage personnel.

Cette livraison a été faite dans le courant de décembre dernier.

Les hôpitaux en font usage à Paris avec les résultats les plus heureux, surtout pour le matelas à lunette, si utile pour les personnes fracturées et pour celles valéculinaires.

Les malles-postes, les messageries générales de France, celles Touchard, Duclos, Leroy-Dupré et autres voitures à Paris, ont adopté ce système pour les coussins ; les maisons destinées aux aliénés sont toutes pourvues de matelas.

M. Leroy a fait suivre avec lui des modèles de chaque objet ci-dessus désigné, et il invite MM. les habitants de la ville de Lyon à vouloir bien l'honorer de leurs visites.

Ces modèles sont déposés hôtel de Notre-Dame-de-Pitié, rue Sirène ; on pourra les voir tous les jours sans exception, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux, et depuis trois jusqu'à la nuit.

M. Farine, notaire, place des Carmes, n° 3, est chargé de traiter à l'amiable pour la concession dudit brevet pour le département du Rhône, ou de l'adjudication aux enchères s'il y a lieu.

Il donnera connaissance des conditions de la vente.

SOCIÉTÉ DE LECTURE ANGLAISE.

M. Gore, professeur de langue anglaise, a l'honneur d'annoncer au public que, sur l'invitation de plusieurs amateurs de cette langue, il a formé une société par souscription pour la lecture de livres et brochures périodiques anglaises, à laquelle ont déjà souscrit plusieurs personnes notables de cette ville. Désirant rendre cette société aussi étendue et par conséquent aussi utile qu'on peut le désirer, M. Gore prévient les personnes qui désireraient en faire partie, que la souscription est ouverte chez lui, rue Ste-Catherine, n° 15, au 5^{me}, où on prendra connaissance des conditions qui y sont établies.

AVIS SALUTAIRE.

Consultations et traitement des maladies syphilitiques et dartreuses, par M. le chevalier Léa de

Palatini, docteur en médecine et Chirurgie, de la faculté de Turin, et, par ordonnance de S. M. de roi de France, autorisé à exercer la médecine dans toute l'étendue de son royaume.

Sa méthode curative, avantageusement connue en France et en Italie, facile à se traiter, et même par correspondance, est convenable à tout malade de tout âge et de tout sexe, la moins dispendieuse, et sans danger d'aucune préparation mercurielle.

Son cabinet est ouvert de 7 à 9 heures du matin, de midi à 3 heures, et de 8 à 10 heures du soir. Les ouvriers seront traités gratuitement.

Place des Terreaux, maison Thiaffait, n° 1, au 2^{me}, à Lyon.

Le sieur Jujact, gendre et successeur de M. Le-
vêque, rue Grenette, n° 15, à Lyon, a l'honneur d'annoncer au public qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de costumes frais et nouveaux pour bal, ainsi que de beaux dominos neufs, garnis dans le dernier goût.

C'est toujours chez M. Brosseau, pharmacien, place Neuve-des-Carmes, n° 14, que l'on trouve la pâte pectorale de Mou-de-Veau de Nérat, dont les propriétés adoucissantes sont recommandées dans les rhumes, catarrhes, irritations de poitrines, etc.

L'on y trouve également le sirop du même auteur contre la coqueluche, dont l'efficacité est telle que la coqueluche la plus grave cède en peu de temps à son emploi.

Madame Saury tient restaurant et pension, rue Sainte-Catherine, n° 15, à l'entresol, près la place des Terreaux. On est servi à la carte ou autrement. On peut s'abonner au mois ou donner des cachets.

Pour 1 fr. 50 cent. on a trois plats, du dessert et une demi-bouteille de vin.

On a perdu, le 24 du courant, entre neuf et dix heures du soir, un petit porte-manteau en drap bleu, avec passe-poil jaune et galons d'or, contenant du linge, des rasoirs, des papiers, etc. ; la personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter à M. Mondatesgny, tenant l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique : il y aura une récompense.

Voici le temps et la saison où les amis sont invités par les amis à partager le chapon truffé ou le roussillant rable de lièvre, et comme il faut aussi des bons instrumens pour découper proprement des belles pièces, le sieur Berghofer a l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir un très-grand assortiment de coutellerie de table de la dernière élégance ; il ose assurer qu'on trouvera chez lui des garnitures de couteaux qu'on chercherait peut-être en vain dans la capitale, à moins que de les commander ; ici on les trouve tout prêts, avec une profusion de choix tant pour la façon de différents modèles que pour la beauté de l'ouvrage.

Il tient aussi les mouchettes dont on trouvera un fort joli choix avec des plateaux modernes. On y trouvera toujours, en général, tout ce qui concerne la coutellerie fine, rasoirs de première qualité, à l'épreuve et garantis par le remboursement de l'argent, s'ils ne convenaient pas.

Le magasin est rue Sirène, n° 5.

GRAND-THÉÂTRE PROVISoire.

JEAN DE PARIS, opéra. — LA PETITE VILLE, comédie. — LA DANDAMANIE, ballet.

BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER.

EFFETS PUBLICS.	FONDS ÉTRANGERS.
Cinq p. cent consol. Jouissance de septembre, 104f 30 35 30	NAPLES. Cert. Falc. au comp. 77 15
55 30	Fin cour. plus haut. 77 30
Fin cour. ouvert à. 104 40	— plus bas. 77 15
— Plus haut. 104 45	— Certificats franç. 77 15
— Plus bas. 104 30	— Id. anglais. 77 15
— Dernier cours. 104 30	— Bons siciliens. 77 15
	Rep. sur duc. Falc. 77 15
Trois pour cent. Jouiss. de déc. 70f 25 40 35	ESPAGNE. — Certificats franç. 73 15
Fin courant, ouvert à. 70 25	— Empr. royal. 49
— plus haut. 70 50	— Rente perpét. 49
— plus bas. 69 25	MÉTALLIQUES. 49
— dernier cours. 70 35	— Amériques. 49
Act. de la banque. 1955	— Haïti. 49
Annuités à 4 p. 100. 1500	— Mexicains. 49
Oblig. de la ville. 1500	— Colombiens. 49
	— Péruviens. 49

BOURSE DU 24.

Cinq p. o/o consol., jous. du 22 sept. 103f. 90 104f. 104f. 104f. 5 10	Trois p. o/o, jous. du 22 déc. 1827. 70f. 63f. 90 70f. 70f. 5 10 15 20
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1828, 1952 50 c.	Rentes de Naples. Cert. Falc. de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 1828. 77 f. 76f. 90 c. 80 90 80
Id. français, de 50 ducats chan. fixe 425 455g, jous. de janvier 1828.	Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.
Rente d'Espagne, 5 p. o/o cert. franç. Jous. de nov. 1828.	Empr. royal d'Espagne, 1825. Jous. de janv. 1828. 73 73 114 118
Id. français, de 50 ducats chan. fixe 425 455g, jous. de janvier 1828.	Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. o/o jous. de janv. 1828. 49 49 114
Met. d'Autriche 1000 fl. 125 f. de rente, Ad. Rothschild.	Empr. d'Haiti, rembours. par 25me. Jous. de janv. 677f. 50

